



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du jeudi 10 mars 2022

Date de la convocation : 04/03/2022

Membres en exercice :
15

*L'an deux mille vingt-deux et le dix mars l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30*

Présents : 11

Votants : 14

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU,
Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothée
DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Patricia
VILLEMAIN, Stéphanie MICHOT, Joëlle BLANCHARD, Farid
RAHMOUN

Pour : 14

Contre : 0

Représentés : Jean-Marie DUBOIS, Aurélie DURAND,
Maxime SZUMIEL

Abstention : 0

Excusés :

Absents : Gérard MARTIN

Secrétaire de séance : Patricia VILLEMAIN

**DE_2022_001 - Objet : Adhésion au contrat départemental de solidarité territoriale
2021 - 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'engagement pris par le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence dans une politique de contractualisation avec les huit territoires infra-départementaux (EPCI). Ces contrats comportent quatre volets.

La délibération du Conseil départemental n° D-V-TE-1 du 21 octobre 2021 a défini le cadre général de la contractualisation avec les territoires et a validé 7 contrats départementaux de solidarité territoriale.

- Vu le contrat du territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance ;
- Considérant la démarche engagée par le Département pour la période 2021 – 2023 ;



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

- Considérant l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI et le contrat portant sur le **volet territoire** qui définit l'engagement des partenaires ainsi que les modalités d'exécution renforçant la politique volontariste de soutien aux projets territoriaux,

Monsieur le Maire précise que l'opération suivante a été présentée cette année dans le secteur « **aménagements cyclables et éco-mobilité** » :

- **Création d'un cheminement doux (partie pinède et partie Champarlau).**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Commune au contrat départemental de solidarité territoriale 2021 - 2023 du territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance et de l'autoriser à présenter et signer tous les documents (contrats, avenants, etc.) relatifs à ce dossier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **approuve** l'adhésion de la Commune au contrat départemental de solidarité territoriale 2021 - 2023 du territoire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance
- **délègue** à Monsieur le Maire sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

À Peipin, le 11 mars 2022

Frédéric DAUPHIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11/03/2022
et publié ou notifié
le 10/05/2022



RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/03/2022 004-210401451-20220310-DE_2022_001-DE